

Préambule

La souscription et l'utilisation d'un forfait Améthyste supposent la connaissance et valent acceptation pleine, entière et sans réserve des conditions fixées au présent règlement ainsi que celles prévues par à Ile-de-France mobilités au sein de ses conditions générales d'utilisation des forfaits Améthyste sur carte Navigo.

1 Définitions

- 1.1 **Le forfait Améthyste, créé par Île-de-France Mobilités dans sa décision 2011/0029 du 09 février 2011, est attribué par le département de l'Essonne, agissant pour son seul département.**
- 1.2 **La S.A.S Comutitres, filiale d'Ile-de-France Mobilités est en charge d'exécuter les prestations suivantes : la gestion des demandes de fabrication et mise en liste verte des titres des cartes Améthyste, la facturation des titres des cartes Améthyste au Département.**
- 1.3 **La dénomination « Titulaire » indique nommément la personne titulaire du forfait Améthyste correspondant à la photo et l'identité figurant sur le Pass Navigo.**

2 Titulaire

Le forfait Améthyste est réservé aux personnes ayant leur domicile depuis au moins 1 an dans le département de l'Essonne et entrant dans l'une des catégories suivantes :

- **Personnes âgées d'au moins 65 ans**
 - **Non imposable ou soumis à un impôt sur le revenu net inférieur au seuil de recouvrement en vigueur avant correction et/ou crédit d'impôt**
- **Personnes en situation de handicap, âgées d'au moins 20 ans**
 - **Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ;**
 - **Anciens bénéficiaires de l'AAH, bénéficiaires actuels d'une pension d'invalidité inférieure ou égale au montant de l'AAH ;**
 - **Bénéficiaires d'au moins 60 ans, précédemment bénéficiaires de l'AAH et percevant l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) ou l'ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse) ;**

- **Bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 2° ou 3° catégorie complétée par l'Asi (Allocation supplémentaire d'invalidité)**
 - **Anciens combattants invalides à 100%**
 - **Les personnes âgées de 60 à 64 ans, titulaires d'une carte mobilité inclusion mention Invalidité et non imposables ou soumis à un impôt sur le revenu net inférieur au seuil de recouvrement en vigueur avant correction et/ou crédit d'impôt**
- **Anciens combattants et assimilés d'au moins 60 ans**
- **Anciens combattants ;**
 - **Veuves de guerre ;**
 - **Veuves d'anciens combattants ;**
 - **Anciennes infirmières de guerre engagées volontaires de la guerre 1939-1945 ;**
 - **Anciens réfractaires au Service du Travail Obligatoire ;**
 - **Orphelins de guerre et pupilles de la Nation .**

3 Tarifs

Les tarifs sont fixés par délibération du Département de l'Essonne. Les tarifs en vigueur sont consultables sur le site Essonne.fr.

4 Obtention

- 4.1 **Le forfait Améthyste est chargé sur un Pass Navigo gratuit, nominatif, rigoureusement personnel et non cessible. Le titulaire doit donc être en possession, au préalable, d'un Pass Navigo mois/semaine en cours de validité. Sa souscription se fait en agences Navigo ou en ligne sur le site d'Ile -de-France Mobilités.**
- 4.2 **La demande de forfait Améthyste peut se faire des manières suivantes :**
- **En téléchargeant le formulaire ou en le complétant directement en ligne sur le site du département de l'Essonne : Essonne.fr**
 - **Auprès du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la commune de résidence du titulaire. Il est conseillé de le contacter avant de se déplacer.**

5 Durée de validité

Le forfait Améthyste est valable 12 mois à compter du mois suivant la validation du dossier de demande par le service instructeur du département de l'Essonne (pour toute demande finalisée avant le 20 du mois). Il est valable du 1er jour du premier mois de validité 00h00, au dernier jour du dernier mois de validité 23h59. Pour les bus de nuit Noctilien, le forfait Améthyste est valable du 1er jour du premier mois de validité 00h00, au lendemain du dernier jour du dernier mois de validité 6h00. L'heure prise en considération est l'heure de la validation en entrée du mode de transport emprunté.

Le forfait Améthyste, valable un an, expire au dernier jour du dernier mois de validité.

6 Paiement

Le paiement du forfait Améthyste s'effectue par carte bancaire, directement sur le site Essonne.fr ou par chèque accompagné du dossier de souscription, adressé par voie postale ou à défaut en espèces sur rendez-vous fixé par le service instructeur Améthyste.

7 Chargement

Le forfait Améthyste est valable pour tout voyage réalisé dans les zones de validité du forfait après chargement de ce dernier sur le Pass Navigo à un guichet ou un distributeur automatique RATP ou SNCF.

Le forfait Améthyste doit être chargé une seule fois pour l'année, à partir de la réception du courrier adressé par le Département de l'Essonne. Il peut être chargé avant son début de validité mais ne pourra être utilisé qu'à compter de cette date.

8 Utilisation

- 8.1 Utilisable dans le cadre de la tarification zonale de la Région Île-de-France, le forfait Améthyste permet de voyager sur les lignes régulières de transport en commun des Transporteurs, y compris OrlyBus, RoissyBus, les bus de nuit Noctilien, certaines dessertes locales et certains transports à la demande, les trains TER ou Intercités (hors réservation obligatoire) en 2ème classe. Les parcours doivent être intégralement réalisés en Île-de-France. Il n'est pas valable sur Filéo, Orlyval, le TGV, ni sur les lignes qui n'appliquent pas la tarification francilienne (notamment les navettes de desserte des aéroports Le Bus Direct et VEA Disney et les bus touristiques OpenTour et Cars Rouges).**
- 8.2 Les forfaits Améthyste bénéficient du « dézonage », c'est-à-dire de la possibilité de voyager dans toute la région, du samedi à partir de 0h00 au dimanche jusqu'à 23h59, les jours fériés de 0h00 à 23h59, du 15 juillet à 0h00 au 15 août à 23h59, et pendant les petites vacances scolaires de la zone C telles que définies par le Ministère de l'Éducation Nationale (Toussaint, Noël, hiver et printemps) du lendemain du jour de fin des cours à partir de 0h00 jusqu'à 23h59 la veille du jour de reprise des cours. L'heure prise en considération est l'heure de la validation en entrée du mode de transport emprunté. Se reporter aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du passe Navigo en vigueur, disponibles sur le site www.iledefrance-mobilites.fr.**

9 Perte, Vol, Dysfonctionnement, Echange, Renouvellement du Pass Navigo

Se reporter aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du passe Navigo en vigueur, disponibles sur le site www.iledefrance-mobilites.fr.

Le Pass Navigo est valable 10 ans à compter de sa date d'émission. Il convient donc de vérifier sa date de validité sur le ticket délivré lors du rechargement. Son renouvellement est réalisable par le Titulaire auprès des agences Navigo ou sur le site d'une agence commerciale des transporteurs, dans certains comptoirs RATP ou en Guichet Services Navigo SNCF.

10 Renouvellement

Le renouvellement du forfait Améthyste est possible à condition que le bénéficiaire réalise une nouvelle demande de forfait accompagné des pièces justificatives permettant de vérifier le respect des conditions d'éligibilité définies à l'article 2.1.

Le renouvellement du forfait sera techniquement possible uniquement si le titulaire est en possession d'un pass Navigo valide et s'il a chargé le forfait Améthyste précédemment délivré.

11 Arrêt du forfait

Le Département de l'Essonne interrompt le forfait Améthyste dans les situations suivantes :

- Décès du titulaire
- Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, le titulaire n'est autorisé à obtenir un forfait Améthyste qu'après paiement du précédent forfait non honoré.

12 Remboursement

Le titulaire est libre de renoncer à l'usage de son forfait Améthyste à tout moment.

En revanche, aucun remboursement du forfait, total ou partiel, qu'il ait été utilisé ou non, ne pourra intervenir.

13 Règlement des litiges

13.1 Le Service Améthyste est disponible via l'adresse mail : amethyste@cd-essonne.fr ou par téléphone au numéro vert 0800 40 80 40, gratuit depuis un poste fixe en Essonne, du lundi au vendredi, hors jours fériés de 10h à 12h.

13.2 Pour toute réclamation, il convient de faire un recours par courrier adressé au Président du Département de l'Essonne.

13.3 Le présent règlement est régi par le droit français.

Pour tout litige qui n'aurait pu être résolu dans le cadre d'un recours administratif préalable, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Versailles.

14 Informations relatives aux données personnelles

14.1 Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'attribution d'un forfait Améthyste sont enregistrées dans le système d'information géré par le Conseil départemental de l'Essonne, aux fins de gestion des demandes d'abonnement Navigo. Après instruction et validation des dossiers, les données personnelles sont transmises à Comutitres SAS, en charge de la délivrance des titres de transport. Le responsable de traitement est le Conseil départemental de l'Essonne.

14.2 Droits sur les données

Conformément au chapitre III du RGPD et à la section 2 du chapitre V de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, les personnes concernées peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant, s'opposer au traitement de leurs données, les faire rectifier ou les faire effacer. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données. Pour comprendre leurs droits, le Département les invite à consulter l'article de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur le sujet : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

14.3 Exercice des droits

Le délégué à la protection des données (DPO) du Département est l'interlocuteur pour toute demande d'exercice des droits des personnes concernées sur ce traitement.

- **Contacter le DPO par voie électronique : dpo@cd-essonne.fr**
- **Contacter le DPO par courrier postal : Le délégué à la protection des données Hôtel du Département Boulevard de France 91012 Evry Cedex**

14.4 Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si les personnes concernées estiment, après avoir contacté le Département, que leurs droits sur leurs données ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.